

Assemblée extraordinaire du conseil municipal de Piedmont tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de ville et par vidéoconférence le 9 juillet 2020 à 16h00, sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle assistaient mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde, Pierre Salois et Claude Brunet. .

Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, l'assemblée a également été filmée.

### **RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Considérant l'article 157 du *Code municipal* qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Il est par conséquent proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation et de prendre en considération les sujets suivants :

### **ORDRE DU JOUR**

1. Constatation du quorum et acceptation de l'ordre du jour ;
2. Adoption du règlement #873-20 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Sainte-Adèle ;
3. Annulation du solde à financer du règlement d'emprunt #848-17 relativement aux travaux correctifs du réseau d'égout chemin Hervé ;
4. Recommandation de paiement – 9161-4396 Québec inc. – travaux d'aqueduc route 117 ;
5. Tenue d'une assemblée publique de consultation en présence du public et en parallèle écrite pour le projet de règlement #757-63-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'apporter certaines précisions aux dispositions particulières en zone de contraintes et de certains articles concernant les fonctionnaires désignés ;
6. Levée de l'assemblée.

13220-0720

### **Acceptation de l'ordre du jour**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont accepté à l'unanimité l'avis de renonciation et qu'ils constatent que tous les membres du conseil sont présents ;

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

13221-0720

### **Résolution – Adoption du règlement #873-20 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Sainte-Adèle**

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 6 juillet 2020 et que le projet de règlement a été présenté à cette même date;

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par madame Diane Jeannotte et

résolu d'**ADOPTER** le règlement #873-20 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Sainte-Adèle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13222-0720

**Résolution – Annulation du solde à financer du règlement d'emprunt 848-17 relativement aux travaux correctifs du réseau d'égout chemin Hervé**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Piedmont a entièrement réalisé l'objet du règlement no. 848-17 à un coût moindre que celui prévu initialement;

**ATTENDU QUE** le coût réel des travaux s'élève à 14 485 \$ ;

**ATTENDU QUE** pour payer la totalité du coût des travaux, la Municipalité de Piedmont désire approprier à même le fonds général le montant de 14 485 \$;

**ATTENDU QU'**il existe un solde de 29 200 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no. 848-17 pour préciser le montant de la dépense ;

Il proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu :

**QUE** le montant de la dépense du règlement no. 848-17 soit réduit de 29 200 \$ à 14 485 \$ ;

**QUE** le montant de l'emprunt du règlement no. 848-17 soit réduit de 29 200 \$ à 0\$;

**QUE** la Municipalité de Piedmont approprie à même le fonds général une somme de 14 485 \$ pour payer en totalité la dépense prévue au règlement 848-17;

**QU'UNE** copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14223-0720

**Résolution – recommandation de paiement – 9161-4396 Québec inc. – travaux d'aqueduc route 117**

**ATTENDU** la recommandation de paiement du décompte no. 2 incluant la réception provisoire de Monsieur Jean-François Bastien, ingénieur pour la firme Équipe Laurence ingénieur expert ;

**ATTENDU** l'approbation des travaux non prévisibles par le directeur des travaux publics ;

Il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**ACCEPTER** le décompte no. 2 incluant la réception provisoire de la Firma Équipe Laurence, ingénieur expert au montant de 162 051.47 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13224-0720

**Résolution - Tenue d'une assemblée publique de consultation en présence du public et en parallèle écrite pour le projet de règlement #757-63-20 modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'apporter certaines précisions aux dispositions particulières en zone de contraintes et de certains articles concernant les fonctionnaires désignés**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance du Conseil tenue le 2 mars 2020;

**ATTENDU QU'**en raison de la pandémie de la COVID-19, l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 prévoit que toutes procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens peuvent désormais être fait en présence du public et qu'une consultation écrite peut être tenue en parallèle;

**ATTENDU QU'**un avis public sera publié afin d'annoncer préalablement la tenue d'une assemblée publique de consultation le 3 août 2020 à 18h30 ainsi qu'une consultation écrite;

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu de tenir une assemblée publique de consultation ainsi qu'une consultation écrite pour le projet de règlement portant le numéro #757-63-20 afin de modifiant le règlement de zonage #757-07 et ses amendements afin d'apporter certaines précisions aux dispositions particulières en zone de contraintes et de certains articles concernant les fonctionnaires désignés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13225-0720

**Résolution - Levée de l'assemblée**

À 16h06, considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Pierre Salois, appuyé par monsieur Daniel Houde résolu que l'assemblée soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse

---

**JEAN-FRANÇOIS ALBERT**  
Directeur général et greffier

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

**NATHALIE ROCHON**  
Mairesse